



Département du Nord

Arrondissement de CAMBRAI-EST

Conseil municipal

10 avril 2017 à 19 heures 30.

Étaient présents: Mesdames Marie-Cécile MACHON, Annick LECHOWICZ, Olga LERICHE, Ingrid GAMEZ et, Messieurs Jean Richard LECHOWICZ, Eddy DHERBECOURT, Olivier GOFFART, Sébastien BUSSY, Bernard DUPAS, Eddy BOUBET, Florian LEGRAND, et Philippe HERBET.

Absents excusés 3 : M. Pascal DHOUILLY ayant donné procuration à M. Bernard DUPAS, Mme Sylviane GONTHIER ayant donné procuration à Mme Annick LECHOWICZ et M. Patrice GUINET ayant donné procuration à M. Eddy DHERBECOURT.

• **Compte Administratif 2016**

M. le Premier Adjoint est désigné Président de séance. M. le Président présente le compte administratif 2015 En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 476 487.81 € et les recettes à 735 054.53 € soit un excédent de 258 566.72 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 153 820.74 € et les recettes à 13 810.69 € soit un déficit de 140 010.05 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2016 et le compte de gestion de M le Percepteur.

• **Budget Primitif 2017**

Le total des dépenses et des recettes pour la section de fonctionnement est de 1 048 277.38 €.

Le total des dépenses et des recettes pour la section d'investissement est de 1 280 030.37 €.

Il est présenté au Conseil Municipal le budget principal de la commune pour 2017 en vue de son approbation ; il est proposé le vote par chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget principal 2017 de la commune équilibré en dépenses et en recettes; le présent budget est adopté par chapitres.

Les principales lignes budgétaires de la section investissements sont l'aménagement des trottoirs, les entrées villages, l'aménagement du terrain Millot, les radiateurs de la salle des fêtes.

• **Les taux d'impositions des taxes directes locales pour l'année 2017**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir les taux soit :

- Taxe d'habitation : 17.43 %
- Taxe foncière bâti : 13.08 %
- Taxe foncière non bâti : 53.53 %

Il est rappelé que les taux d'imposition des taxes directes locales sont identiques à celles de 2016. Les bases d'impositions sont fixées par l'Etat.

• **Le vote des subventions des associations rurales pour l'année 2017**

Les élus exerçant une fonction dans une association (Président(e), Trésorier(ère), Secrétaire) ne participent ni aux délibérations ni au vote concernant les subventions.

Le Conseil municipal se prononce sur les propositions faites par M. le Maire sur les subventions versées aux associations :

- C.C.A.S.	5 500 € favorable à l'unanimité
- ANCIENS COMBATTANTS	500 € favorable à l'unanimité
- CHASSE	800 € favorable à l'unanimité
- PARENTS D'ELEVES	1 500 € favorable à l'unanimité
- ASCLA	100 € favorable à l'unanimité
- AFA	4 300 € favorable à l'unanimité
- Don du sang	50 € favorable à l'unanimité
- Amitiés Elford Awoingt Cambrésis	400 € favorable à l'unanimité
- Country Northern Phoenix	500 € favorable à l'unanimité
- La calèche	600 € favorable à l'unanimité

La subvention de l'APE permet notamment de financer les animations. Lors de la fête communale l'APE s'occupera de la buvette.

La séance est levée à 20 heures 45.

Pour le maire,
L'adjoint délégué à la communication.
Eddy DHERBECOURT

